

PROGRAMME DE FORMATION
Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité.
Test CACES® Grue de chargement

Objectifs :

Acquérir les connaissances théoriques et le savoir-faire pratique nécessaires à la conduite en sécurité d'une grue auxiliaire. Connaître les risques liés à l'utilisation d'une Grue de chargement (grue auxiliaire). Maîtriser les moyens et les méthodes permettant de prévenir les risques.

Public visé : Toute personne expérimentée, amenée à conduire des Grues de chargement

Prérequis : Pour se présenter au test CACES® le candidat doit présenter :

- Une Potos d'identité couleur.
- EPI : Chaussures de sécurité, Gillet, Gants, casque...
- Une attestation**, établie par un organisme spécialisé ou par son employeur, mentionnant qu'il a bénéficié d'une formation lui permettant à minima de disposer des connaissances théoriques et du savoir-faire pratique définis ci-après. Le candidat devra par ailleurs maîtriser la compréhension de la langue française.

DUREE : 07 heures soit 1 jour.

Nombre de stagiaires : 06 personnes maximum. (Suivant option).

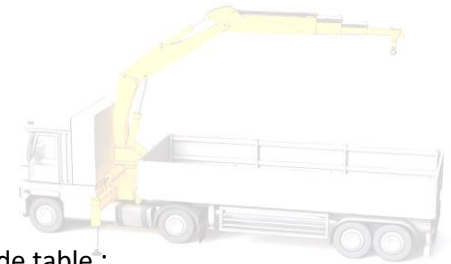
Modalité d'accès : Inscription après validation d'un devis et d'une convention.

Délais d'accès : Durée estimée entre la demande et le début de la formation 48 heures minimum.

Tarif : Test Intra uniquement 750€ Net de taxes. (Suivant le site, nous consulter).

Dates des sessions : Nous contacter
04.68.95.74.09 ou consulter notre site internet
www.prpsafety.fr

1/2

**CONTENU :** Accueil Tour de table :

Présentation : Testeur et organisme de formation.

Evaluation théorique 7h00

Thèmes évalués :

- Connaissances générales
- Technologie et stabilité des chariots à conducteur porté
- Tableau / abaque de charges
- Exploitation des chariots à conducteur porté

Evaluation pratique

Thèmes évalués :

- Prise de poste et mise en service
- Conduite
- Manœuvres
- (Télécommande en option).
- Fin de poste, maintenance suivant la R489.

Correction des tests.

PROGRAMME DE FORMATION
Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité.
Test CACES® Grue de chargement

Moyens Pédagogiques : Salle de formation de 2m² minimum par personne pour la formation et la réalisation du test théorique (sauf exigence réglementaire différente), supports audiovisuels appropriés aux sujets traités, livret de formation remis à chaque stagiaire.

Moyens humains :

Testeurs inscrits sur la cartographie des testeurs de Formatechnik n° ICSCAC0179 et titulaire du CACES® en cours de validité pour la ou les catégories concernées.

Matériel et équipements : Grue auxiliaire à la recommandation R490. 1 aire d'évolution de 300m² minimum ; matériels et équipements permettant d'effectuer la formation pratique et les évaluations pratiques conformément à l'annexe 4 A4-2 de la R490.

Les modalités de suivi du stagiaire et d'évaluation d'acquis : QCU pour l'évaluation théorique, mise en situation pour l'évaluation pratique.

Le lieu de formation :

Intra uniquement, sur votre site si l'aménagement le permet.

Accessibilité aux personnes handicapées : Notre salle de formation est accessible aux personnes handicapées. Les moyens de la prestation pourront être adaptés en fonction du handicap : nous contacter.

Responsable pédagogique et référent technique :

M. KAMEL BELKACEM.

contact@prpsafety.fr

Documents / Validation : Une attestation de fin de formation sera délivrée au participant

En cas de réussite aux épreuves théoriques et pratique, délivrance du CACES® R490. (Télécommande en option).

Actualisation : Tout conducteur de Grue de chargement, doit au moins tous les 5 ans, réactualiser ses connaissances et savoir-faire et repasser les épreuves théoriques et pratiques d'évaluation pour obtenir le nouveau CACES® R490.

2/2

EVALUATION DES CONNAISSANCES ET SAVOIR FAIRE :



Pour que le CACES® lui soit délivré, le candidat doit réussir les épreuves théoriques et pratique.

La réussite aux épreuves théoriques nécessite l'obtention d'une note moyenne minimale de 70/100 à l'ensemble du test et d'une note supérieure ou égale à la moyenne pour chacun des thèmes évalués.

La réussite aux épreuves pratiques nécessite l'obtention d'une note moyenne minimale de 70/100 à l'ensemble du test et d'une note supérieure ou égale à la moyenne pour chacun des thèmes évalués et d'une note supérieure à zéro pour chacun des points d'évaluation du barème.

Annonce des résultats en fin de journée.

Clôture de la journée de test.

Modalités : Annexe 1 Certification professionnelle CACES® : téléchargeable sur notre site internet www.prpsafety.fr